



CHARTRE DE L'ALTRUISTIC OPEN MINDFULNESS NETWORK

PRÉAMBULE

L'Altruistic Open Mindfulness Network^{MD} (AOM Network) est un réseau ouvert de coopération et de solidarité dédié à la transmission, la pratique et au partage de la mindfulness dans un esprit humaniste et une économie altruiste. Il est au service de tous pour contribuer positivement à notre monde.

Le Network inscrit ses activités dans le cadre d'une charte et d'un engagement déontologique signés par tous les facilitateurs et les assistants habilités à transmettre la méthode AOM^{MD} selon ses protocoles OMT, Open mindfulness training et AMT, Altruistic mindfulness training.

Les membres du Network souhaitent partager la pratique de la Mindfulness pour aider leurs frères et sœurs humains dans un contexte ouvert, public, humaniste et non confessionnel

La charte du Network ci-dessous développe les modalités pratiques de ces différents points

LA MINDFULNESS, PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Les membres du Network, signataires de la présente charte, affirment et reconnaissent l'expérience et la pratique de la Mindfulness comme :

- Une expérience universelle et naturelle, dont la pratique offre de nombreux bienfaits aujourd'hui largement validés scientifiquement,
- Une pratique humaniste fondamentale, indépendante de tout dogme ou de croyance confessionnelle en laquelle tout humain peut se reconnaître. Cette pratique fait partie du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité,
- Une expérience de présence attentive, ouverte et empathique qui se situe au cœur de la dimension universelle de l'éthique et de la spiritualité,
- Une pratique qui puise ses fondements dans les enseignements du Bouddha.

Les membres de l'Altruistic Open Mindfulness Network souhaitent rendre accessible les bienfaits de la Mindfulness à tous, pour le bien de tous. Ils la transmettent suivant 10 principes fondamentaux qui sont :

1. **La reconnaissance** des enseignements du Bouddha dans leur phénoménologie opérative comme source essentielle. Les pratiques de Mindfulness transmises dans le Network sont fondées sur les nombreuses sources traditionnelles parmi lesquelles le Satipatthāna Sutta (pali) ou Smirtyupasthāna Sutra (sanskrit), «le traité des fondements de la pleine présence (Mindfulness)», et les pratiques de Shamatha et Vipassana c'est-à-dire du rester tranquille et de la claire vision ainsi que les enseignements comme Mahamudra et Dzogchen.
2. **Un enrichissement de la méthode** par les études, recherches et travaux scientifiques, un enrichissement des protocoles présentés qui s'inscrivent dans une approche cognitive fondée sur la logique et l'expérimentation immédiate.
3. **Une pratique et un enseignement** humanistes, non confessionnels, non idéologiques fondés sur l'expérience humaine naturelle et universelle.
4. **Un patrimoine immatériel de l'humanité.**
5. **Une transmission** opérant dans le cadre d'un modèle économique altruiste sans but lucratif, qui évite les écueils de la propriété privée et brevetée et des appropriations mercantiles.
6. **Un partage collégial** des documents et des savoir-faire.
7. Une coopération pour perfectionner les protocoles de transmission.
8. **Une participation** collaborative au développement contextuel de la mindfulness dans tous les domaines en lesquels celle-ci est pertinente.
9. **Une implication partenariale** dans la recherche en acceptant de tester et évaluer la pertinence et la qualité des protocoles de transmission s'engageant dans des recherches interdisciplinaires sur la mindfulness et l'altruisme.
10. **La validation et une supervision** assurant la qualité de la transmission mise en œuvre dans les protocoles avec une accréditation des facilitateurs la transmettant.

Sommaire

I. EN GÉNÉRAL

ORIGINE ET MOTIVATION DU NETWORK

LE NETWORK, SA MÉTHODE, SA RÉGULATION

LA MÉTHODE D'ENTRAÎNEMENT FONDAMENTAL TRANSMISE PAR LE NETWORK

II. EN PARTICULIER

PRINCIPES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU NETWORK

1. Diffusion du protocole OMT & AMT^{MD} en un wiki sous licence « creative common »
2. Le modèle économique
3. Formation des facilitateurs de la méthode OMT & AMT^{MD}
4. Les accréditations
5. Centre de formation de formateurs
6. Commission d'accréditation
7. Conventonnement

I. EN GÉNÉRAL

ORIGINE ET MOTIVATION DU NETWORK

A l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Union Bouddhiste Européenne de 2013, plusieurs enseignants ont partagé la vision et la motivation de rendre les bienfaits de la Mindfulness accessibles à tous, pour en faire bénéficier le plus grand nombre, tout en garantissant la qualité de ce patrimoine universel et en le préservant des déviations et vulgarisations des captations marchandes.

Par ailleurs, les bienfaits de la Mindfulness attestés par de nombreuses publications scientifiques se situent aujourd'hui dans le domaine des pratiques thérapeutiques. La validation scientifique de la pratique de la Mindfulness et le développement de sa diffusion en occident fait qu'elle devient socialement acceptée et recherchée. Cette reconnaissance est une excellente chose, mais il convient de garantir et de préserver sa définition et son intégration dans la qualité de sa transmission.

Le réseau international de l'Altruistic Open Mindfulness Network est né de ces motivations.

LE NETWORK, SA MÉTHODE, SA RÉGULATION

L'Altruistic Open Mindfulness Network est un réseau d'enseignants qualifiés et accrédités à transmettre les pratiques de la Mindfulness selon le protocole OMT et AMT^{MD}.

La Mindfulness est une expérience qui se découvre et se pratique dans un entraînement. Pour pouvoir être aisément transmissible, prescriptible et valide, les fondements de la pratique et de la transmission sont codifiés dans des protocoles issus directement de la transmission traditionnelle bouddhique (voir préambule). Adaptée à notre société contemporaine, la pratique de la Mindfulness est une approche naturelle de la méditation.

Les membres du Network suivent une méthode de transmission et de pratique de la Mindfulness en français, qui pour être validée scientifiquement est fondée sur les protocoles nommés « Open Mindfulness Training » (OMT) et « Altruistic Mindfulness Training » (AMT).

Au niveau pédagogique, la transmission des protocoles repose sur la découverte de la Mindfulness, son expérience et intégration dans la vie quotidienne, selon un rythme d'apprentissage personnalisé et une dynamique d'échange interpersonnel.

Le Network contrôle le bon usage des protocoles par un suivi régulier des facilitateurs, des assistants et des praticiens accrédités à les transmettre.

EN PARTICULIER

PRINCIPES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ALTRUISTIC OPEN MINDFULNESS NETWORK

1. Mise à disposition des protocoles OMT et AMT en un wiki sous licence « creative common »

Les protocoles d'entraînement à la pleine présence OMT et AMT^{MD} mis en forme par Denys Rinpoché à partir des sources classiques anciennes citées en préambule sont la propriété intellectuelle de la Fondation AOM.

La Fondation AOM, via son comité d'accréditation, assure collégalement la bonne utilisation des protocoles OMT et AMT^{MD}. Leur diffusion sera rendue possible grâce à une licence « creative common » permettant une diffusion publique (dans un wiki) et la possibilité de les faire évoluer selon les contextes de pratique, sans toutefois les dénaturer.

La Fondation AOM a désigné le Network comme réseau des facilitateurs et organe de formation des facilitateurs.

2. Modèle économique

La Mindfulness en tant qu'expérience d'empathie et de bienveillance universelle n'est pas un produit de consommation mercantile.

Conformément aux principes traditionnels de sa transmission, les fondateurs du Network ont choisi d'inscrire celle-ci dans une économie solidaire et altruiste.

La prise en charge des frais de pratique, de transmission et de formation de formateurs reposent ainsi sur deux parties :

- Une participation à prix coûtant prédéterminée.
- Une participation consciente, complémentaire au prix coûtant, expression d'une économie du don permettant la continuité et le développement de la diffusion.

Les facilitateurs et les assistants s'engagent à verser une redevance de marque équivalente à une somme en argent et une contribution en temps.

L'esprit d'une économie solidaire et altruiste prévaut également pour les structures et personnes morales qui sollicitent des actions de transmission.

Enfin, les modalités de participation sont adaptées aux différents contextes réglementaires des lieux et pays où se développe l'activité.

3. Formation des assistants, des facilitateurs et des praticiens de la méthode OMT & AMT^{MD}

Des enseignants qualifiés pour transmettre la Mindfulness sont formés et accrédités au sein du Network.

4. Accréditation

Les accréditations délivrées par le Président de l'association AOM Network sur proposition de la commission d'accréditation permettent d'enseigner la Mindfulness dans sa méthode AOM^{MD} et sont destinées à des personnes physiques ou des personnes morales.

Les critères d'accréditation sont fondés sur une responsabilité collective qui assure une discipline professionnelle et garantit une éthique de la pratique. Celle-ci est présentée dans un règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation de la référence à la Mindfulness par les protocoles d'entraînement OMT & AMT^{MD}.

Les engagements des facilitateurs et des assistants sont les mêmes pour tous.

5. Centre de formation de formateurs

La formation de formateurs se fait dans des centres agréés par le Network qui remplissent les conditions de formation définies par celui-ci.

6. La commission d'accréditation

L'Altruistic Open Mindfulness Network s'appuie sur la commission d'accréditation réunie au sein de la Fondation AOM. Elle est composée de personnalités reconnues par leurs pairs dans la transmission de la Mindfulness.

La commission d'accréditation a pour mission de garantir la qualité et l'authenticité des enseignements sur la Mindfulness, particulièrement en délivrant des avis et conseils sur l'utilisation et la diffusion des protocoles OMT et AMT^{MD}.

En cas de manquement de la part d'un membre ou d'une institution tel que stipulé dans les statuts de l'association AOM Network, la commission d'accréditation délivre un avis au Conseil d'Administration de l'association qui prend ensuite la décision de suspendre ou retirer une accréditation.

Une liste des accréditations et des radiations est conservée au Network.

7. Conventionnement

Le Network développe des conventions et partenariats institutionnelles ayant pour objectif de développer et diffuser la pratique de la Mindfulness dans sa méthode AOM^{MD} pour faire profiter des bénéfices de cette pratique au plus grand monde.

En France, l'Institut de pleine présence est le 1^{er} institut conventionné pour le développement de la Mindfulness.

A Arvillard

le 22 octobre 2016

Les signataires déclarent approuver sans aucune réserve et s'engage à garantir les principes énoncés dans la présente charte.

Nom, prénom

(lu et approuvé) signature